

## Conditions générales de vente et de livraison

### 1. Prix sur le marché suisse

Les prix s'entendent en francs suisses hors TVA (taxe à la valeur ajoutée) et départ usine. Les prix appliqués sont ceux en vigueur lors de la réception de la commande – sous réserve de modification des prix des métaux.

### 2. Frais d'emballage / Frais d'envoi

Pour tous les articles, l'expédition se fait - en fonction de leur poids et de leur encombrement - par la poste, par train cargo à domicile ou par camion, aux risques et périls du destinataire. Les frais supplémentaires occasionnés par un envoi en urgence ou un emballage inhabituel seront à la charge du destinataire. Les palettes, caisses, conteneurs, rouleaux pour câbles etc. s'ajouteront au prix de revient. Les emballages spéciaux, les palettes non retour et les cartons ne seront pas repris. Nous ne procédons à aucun remplacement gratuit de la marchandise en cas de bris, endommagement ou perte durant le transport. Les dommages éventuels doivent être signalés immédiatement à l'entreprise de transport concernée.

### 3. Livraisons

Nous nous réservons le droit de facturer la réalisation de dessins spéciaux ou les modifications à apporter aux dessins par rapport à la version proposée, ceci en fonction de la charge de travail. Cela vaut également pour le surcroît de travail dans la phase conception. Toute intervention supplémentaire (adaptations, pièces spécifiques, coupes, découpes, décrochements etc...), qui ne figurait pas dans l'offre initiale, sera également facturée en conséquence. Les frais supplémentaires engagés pour une commande unique de pièces spéciales ou spécialement modifiées seront également facturés. Les prix des outils requis pour les différentes exécutions spéciales seront communiqués au préalable au client et mis à sa charge – de tels outils resteront notre propriété. En cas de non attribution d'un marché, les échantillons fabriqués et tous les frais liés à leur conception seront facturés. Tout en restant dans des tolérances acceptables, nous nous réservons le droit de modifier certains prix en fonction du coût des matières premières ou suite à des impondérables de fabrication sans nous engager pour autant à accepter le retour des marchandises.

### 4. Conditions de facturation et de paiement sur le marché suisse

Les commandes d'une valeur inférieure à 50 CHF.- seront facturées au montant minimal de CHF 50.- (HT). Les commandes d'un montant inférieur à CHF 100.- seront facturées aux prix nets. Les factures sont payables avec 2% d'escompte sous 14 jours à compter de la date de facturation ou dans les 30 jours net. En cas de retard de paiement, les frais de dossiers seront facturés. Pour les nouveaux clients ou pour ceux dont nous savons par expérience qu'ils ne respecteront pas nos conditions de paiement, la livraison se fera contre remboursement ou paiement anticipé.

### 5. Exécution de commandes

L'annulation ou la suspension de commandes par le commettant requiert notre approbation formelle et doit se faire sous 7 jours. Pour la livraison d'articles exigeant une fabrication spéciale, nous nous réservons le droit de fournir la totalité produite à raison de 10% de la quantité commandée. En cas d'annulation d'une commande spéciale, les frais occasionnés devront être payés. Les commandes fixées à des dates précises sont à retirer dans les délais convenus.

### 6. Délais de livraison

Dans la mesure du possible, les délais de livraison sont respectés, sauf en cas de perturbations d'exploitation, de grèves, de prises de dispositions légales, de mobilisation ou autres cas de force majeure. Toute réclamation pour livraison tardive sera inutile. Le délai de livraison ne peut être évalué qu'à partir de la date à laquelle toutes les indications techniques, commerciales et autres, relatives à l'exécution et aux modifications etc. nous seront parvenues.

### 7. Garantie

Les produits défectueux (défauts de matériaux ou de construction), reconnus comme tels, seront remplacés gratuitement durant les douze mois suivant le montage si la livraison remonte à 18 mois maximum. Il faut alors nous retourner les pièces accompagnées de leur bulletin de livraison. La garantie ne s'applique pas en cas de mauvaise

utilisation d'un produit. Si les circonstances ne permettent pas de procéder aux corrections dans nos ateliers, la garantie est limitée au remplacement gratuit du dispositif. Nous déclinons toute responsabilité pour frais quelconques occasionnés hors de notre entreprise.

#### **8. Responsabilité**

Nous déclinons toute autre responsabilité quelle qu'elle soit - est exclu en particulier, et sauf convention contraire expresse, le versement de dommages et intérêts pour préjudices en cas de manquement aux engagements ou de non-exécution du contrat. Notre responsabilité se limite aux dispositions légales impératives.

#### **9. Réserve de propriété**

Toutes les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de toutes les créances relatives à ces marchandises. Nous nous réservons le droit de requérir l'inscription d'une réserve de propriété dans le registre, conformément à la législation en vigueur. Les frais relatifs à une telle inscription restent à la charge de l'acheteur.

#### **10. Retours**

Un retour ne pourra se faire qu'après accord préalable de notre part. Le bulletin de livraison doit obligatoirement être joint à la marchandise retournée. En cas de retour d'articles standard – retour non imputable à une erreur de notre part – le dédommagement ne se fera que pour des valeurs marchandes de CHF 300.- avec **imputation minimale de 25%** pour frais de procédure. La marchandise retournée ne sera acceptée que dans son emballage d'origine et accompagnée de son bulletin de livraison. **Les exécutions spéciales ne pourront en aucun cas être reprises.**

#### **11. Réclamations**

Des réclamations relatives au nombre de pièces, au poids, aux défauts etc... ne seront prises en compte que dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la marchandise.

#### **12. Export**

Les prix s'entendent en francs suisses ou en euros départ usine et hors TVA (taxe à la valeur ajoutée) – celle-ci étant calculée séparément en fonction du taux officiellement applicable. Pour l'export, le montant minimal de facturation est de EUR 100.- Les livraisons se font contre paiement anticipé ou sur accord préalable. L'exportation de produits ou parties de produits peut être soumise à autorisation en fonction de la nature ou de la fonction de ces mêmes produits.

#### **13. Brevets**

Nos produits sont brevetés et donc protégés en Suisse et à l'étranger. Toute contrefaçon sera poursuivie.

#### **14. Lieu d'exécution et de juridiction**

Le lieu d'exécution est Muttenz et le lieu de juridiction est Arlesheim dans tous les cas.

Décembre 2008